

Minima de branche 2019 :

La CFDT ne signe pas l'accord dans la plasturgie

Dans un contexte économique et social national tendu, la proposition faite par la délégation patronale de revaloriser de +1.6% avec mise en application seulement à la date d'extension de l'accord, soit plusieurs semaines ou plusieurs mois après la signature, ne répond absolument pas à la problématique du maintien et du développement du pouvoir d'achat des salariés de la branche plasturgie.

Pour rappel, la FCE-CFDT revendiquait :

- une augmentation des minima de branche de +3,3%,
- la création de nouveaux droits,
- l'ouverture d'une nouvelle négociation sur la complémentaire santé et la négociation d'un accord qualité de vie au travail (QVT).

Le manque d'ambition des chambres patronales en matière de dialogue social et le manque de reconnaissance envers les salariés de la branche ne sont pas des signaux encourageants pour l'avenir d'un dialogue social de qualité pour répondre aux défis de la branche.

Dans ces conditions, la FCE-CFDT ne signera pas l'accord sur les minima conventionnels 2019.

Contacts :

Mickaël Gras

Délégué fédéral en charge de la branche Plasturgie

☎ 06 09 15 39 85

Thierry Gontier

Secrétaire fédéral en charge de la branche plasturgie

☎ 07 71 27 66 26

Lionel Martino

Délégué fédéral en charge des Relations Presse

☎ 07 70 01 06 02